



CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAÎNEURS

Un code d'éthique définit ce qui est considéré comme étant une conduite acceptable et un comportement correct.

Le code d'éthique aide les entraîneurs à prendre des décisions réfléchies concernant l'équilibre dans l'atteinte d'objectifs d'équipe, des participants ou personnels et les moyens par lesquels ces objectifs seront atteints.

Les valeurs fondamentales du code sont :

1. Sécurité physique et santé des participantes et participants;
2. Entraînement responsable et sécuritaire;
3. Intégrité dans les rapports avec les autres;
4. Respect;
5. Honneur du sport.

CODE D'ÉTHIQUE DES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur (e) doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il ou elle a sur les participantes ou les participants, et sur son entourage. Il ou elle doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des participantes et des participants et se montrer digne de cette responsabilité. Il ou elle doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ses participantes et ses participants plutôt qu'à leurs résultats. Il ou elle ne doit pas considérer le sport et le loisir comme une fin en soi, mais comme un outil d'éducation. Afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur (e) doit :

Principes éthiques et comportements / attentes qui leur sont associées

Principes	Normes de comportement attendues des entraîneurs
Sécurité physique et santé des participantes et participants	S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps.
	Être prêt à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
	Éviter de mettre les participantes et participants dans des situations présentant des risques inutiles ou des situations non adaptées à leur niveau.
	Chercher à préserver la santé ou le bien-être présent ou futur des participantes et participants.
	Obtenir une autorisation parentale pour conduire une participante ou un participant mineur vers ou de retour d'une pratique, d'une compétition ou d'une activité.
Entraînement responsable et sécuritaire	Utiliser judicieusement l'autorité associée à la position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des participantes et participants.
	Favoriser le développement de l'estime de soi des participantes et participants.
	Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
	Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.
	Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente.
	Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.
	Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
	S'abstenir de toute consommation de boisson alcoolisée ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions et sensibiliser ses joueurs aux problèmes liés à la consommation de ces produits ainsi qu'au dopage sportif.

	S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.
Intégrité dans les rapports avec les autres	Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions d'entraîneur (e).
	S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions.
	S'abstenir de tout comportement constituant de l'abus, du harcèlement, de la négligence et de la violence, ou une relation inappropriée avec une participante ou un participant. Dénoncer tout comportement qui place les participantes ou participants en situation de vulnérabilité.
	De façon générale, l'ensemble des activités doit être planifié de façon à ce qu'une ou un entraîneur ne soit jamais seul dans un lieu privé fermé en compagnie d'une participante ou d'un participant, ou d'une personne impliquée dans le milieu. Ce lieu peut être réel (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messagerie, réseau social).
	Plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> • Les communications électroniques entre une participante ou un participant et une ou un entraîneur doivent inclure les parents de la participante ou du participant si elle ou il est âgé de moins de 18 ans; • Les envois électroniques de groupe doivent être privilégiés aux messages privés; • L'entraîneur (e) doit demander la présence d'un autre adulte lorsqu'une participante ou un participant le visite à son bureau ou son local; • L'entraîneur (e) ne doit pas conduire les participantes ou les participants de moins de 18 ans vers ou de retour d'une activité (pratique, partie, compétition ou autre) sans avoir le consentement de leurs parents. Il ou elle doit obtenir une autorisation parentale pour tous cas d'exception; • Lors de voyages impliquant de découcher, l'entraîneur (e) s'assure que les chaperons restent dans une pièce voisine aux chambres des participantes et des participants; • L'entraîneur (e) doit limiter les visites dans les chambres d'hôtel ; • L'entraîneur (e) doit s'assurer que la vérification des chambres est faite par des adultes formés et préférentiellement de paires mixtes.
	Veiller à ce que les participantes et les participants comprennent que l'abus, le harcèlement, la négligence, la violence ou tout comportement inapproprié ne sont en aucun cas tolérés, et favoriser parmi les participantes et les participants l'habitude de divulguer et de signaler de tels comportements.
	L'entraîneur (e) doit prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site www.sportbienetre.ca .
Respect	S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la langue, la croyance, la religion, le potentiel athlétique, le handicap, la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle.
	Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
	Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.

Honneur du sport	Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
	Vouloir se mesurer à un (e) adversaire dans l'équité.
	Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
	Respecter les officiel (le) s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité.
	Promouvoir de bonnes valeurs auprès de son entourage.

Source PNCE

Le présent document a pour but de définir les tâches des entraîneurs qui accompagnent les participants ayant été sélectionnés par Tennis Québec pour participer à des championnats ainsi qu'à des tournées d'envergure nationale et internationale.

L'objectif de Tennis Québec est d'assurer d'une certaine homogénéité lors de ces tournées.

DESCRIPTION DES TÂCHES DE L'ENTRAÎNEUR (e)

- Voyager avec les participantes et participants si c'est le cas (avion, train, autobus, etc.).

À l'arrivée

- Organiser une rencontre avec tous les membres de la délégation afin de créer un esprit d'équipe et d'informer les participantes et participants des responsabilités de chacune et chacun.
- Tenir une séance d'information sur les aspects suivants :
 - Règlements du tournoi;
 - Horaire de la tournée / journée – soir;
 - Code de conduite en dehors du terrain.
- S'assurer que les participantes et participants sont bien installés et qu'elles et ils ne manquent de rien.

Avant la compétition

- S'assurer que la participante ou le participant se lève environ 2h30 avant son match.
- S'assurer que la participante ou le participant mange convenablement et à des heures appropriées.
- Discuter avec la participante ou le participant de son plan de match avant la rencontre.

- S'assurer que la participante ou le participant se réchauffe et soit bien préparé avant son match.

Durant la compétition

- Évaluer les participantes ou participants en fonction de leur plan de match.
- Rester discret lors de la compétition (pas de « coaching » sauf si la formule du tournoi le permet).

Après la compétition

- Laisser le temps à la participante ou au participant de décompresser et ce, surtout s'il a perdu et s'il n'est pas satisfait de sa performance.
- S'assurer que la participante ou le participant discute avec vous de sa performance le plus rapidement possible, car tout est alors frais dans la mémoire. Il est très important de laisser la participante ou le participant s'exprimer afin qu'elle ou il puisse analyser sa performance et tirer des leçons de sa victoire ou de sa défaite. L'entraîneur (e) conclura l'analyse d'après les objectifs établis avant la rencontre.

En tout temps

- S'assurer que toutes les participantes ou participants soient couchés à l'heure du couvre-feu fixé par l'entraîneur (e).
- Organiser, si possible, un souper d'équipe ou toute autre activité de groupe (cinéma, visites, etc.).
- Rappporter à Tennis Québec tout problème qui survient lors de la tournée.
- Agir dans les meilleurs intérêts de la participante ou le participant.
- Privilégier la sécurité des participants.
- Recueillir tous les talons des billets de transport, les factures de l'hôtel, d'essence, etc. et remettre les originaux à Tennis Québec.
- Se comporter d'une manière qui n'a aucun effet négatif important sur notre sport.
- Toujours faire preuve d'honnêteté, d'intégrité, d'impartialité, de fiabilité et de coopération dans les contacts avec tous les participants dans le sport, afin de faire honneur à la profession.
- Être un exemple positif et encourager l'esprit sportif en faisant preuve de respect, de courtoisie et de soutien positif envers toutes les participantes ou participants, entraîneurs, officiels et bénévoles. Ne pas s'engager dans des actions verbales ou physiques qui désavantageraient injustement une participante ou un participant en particulier.
- Ne pas adopter un comportement qui constitue du harcèlement à l'endroit de la personne ou de l'abus de pouvoirs par rapport à un autre membre de Tennis Québec.

(« Harcèlement à l'endroit de la personne » signifie un comportement inapproprié (commentaire, comportement ou geste), à l'égard d'une personne et qui est offensant ou préjudiciable pour cette personne et que l'auteur du commentaire, du comportement ou des gestes sait ou devrait savoir que c'est importun ou indésirable). (« Abus de pouvoir » signifie un comportement qui inclut l'utilisation inappropriée de pouvoirs, de confiance ou d'autorité inhérente au poste occupé, à l'endroit d'une personne ou sape son travail ou son rendement ou nuit ou influence le rendement ou la carrière de cette personne). Ce comportement comprend des formes verbales, psychologiques et physiques et vise à dégrader, rabaisser ou causer l'humiliation ou de l'embarras et peut se produire une seule fois ou continuellement.

- S'abstenir de s'engager dans un comportement qui est discriminatoire ou constitue du harcèlement sexuel. Le comportement discriminatoire ou le harcèlement sexuel est inacceptable et ne sera jamais toléré par Tennis Québec.
- Ne jamais préconiser l'utilisation d'alcool, de drogues, de substances interdites ou de substances destinées à augmenter la performance.
- Respecter la relation entre l'entraîneur (e) et une participante ou un participant ou un parent et ne pas solliciter ou faire en sorte de s'approprier, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'un tiers, les athlètes d'autres entraîneurs.
- Éviter de se trouver seul en compagnie d'une participante ou un participant.
- S'assurer de procéder à la vérification des antécédents judiciaires

Au retour de la tournée

- Communiquer avec les entraîneurs personnels des athlètes (dans les trois semaines suivant le retour à la maison) son rapport de la tournée.
- Remettre votre rapport écrit à Tennis Québec (par courriel) dans un délai de trois semaines suivant le retour à la maison.



CONTRAT DE TRAVAIL

Contractuel

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Après avoir pris connaissance de ce code d'éthique et de la description des tâches de l'entraîneur (e), je m'engage à les respecter et à les honorer.

Le présent contrat est d'une durée déterminée
du : 1^{er} janvier 2021 au : 31 décembre 2023

Signature

Date